

BURKINA FASO
 =====
Unité – Progrès – Justice

DECRET N° 2023 ⁰²¹⁶ **/PRES-TRANS/GC**
 portant nomination à titre normal dans l'Ordre du
Mérite de la Santé et de l'Action Sociale (à titre de
Régularisation).

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,
GRAND MAITRE DES ORDRES BURKINABE,

- VU** la Constitution ;
 - VU** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
 - VU** le décret n° 2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023;
 - VU** le décret n°2023-0009/PRES-TRANS/PM du 10 janvier 2023 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
 - VU** la Loi n°7-92/ADP du 14 décembre 1992, portant changement d'appellation de la Grande Chancellerie des Ordres Révolutionnaires du Burkina Faso ;
 - VU** le décret n°2015-893/PRES-TRANS du 19 juillet 2015, portant nomination d'un Grand Chancelier des Ordres Burkinabè ;
 - VU** le décret n°2018-0790/PRES/GC du 03 septembre 2018, portant institution, organisation et fonctionnement des Ordres Burkinabè ;
 - VU** le décret n°2018-0791/PRES/GC du 03 septembre 2018, portant organisation, attribution et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè ;
 - VU** le décret n°2018-0510/PRES/GC du 25 juin 2018, portant droits de chancellerie pour les distinctions honorifiques du Burkina Faso ;
 - VU** le décret n°2021-0693/PRES/GC du 06 juillet 2021, portant création et organisation de l'Ordre du Mérite de la Santé et de l'Action Sociale ;
 - VU** le décret n°2020-0611/PRES/GC du 08 juillet 2020, portant nomination de membres du Conseil des Ordres ;
- Sur proposition du Grand Chancelier des Ordres Burkinabè ;

DECRETE

Article 1 : Sont nommés à titre normal au grade de **Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Santé et de l'Action Sociale avec agrafe Santé :**

1. M. BAKO Boubié, matricule 51573 J, né le 04 octobre 1972 à Kordié/ Sanguié
2. M. BAMBOURE Kabouré, matricule 47222 V, né en 1972 à Béka/ Boulgou
3. M. OUEDRAOGO Moussa, matricule 58287 T, né 18 septembre 1975 à Boullé/ Yatenga

4. Mme OUEDRAOGO Patricia, matricule 50005 M, née le 19 septembre 1971 à Ouagadougou/ Kadiogo
5. M. OUEDRAOGO Séraphin, matricule 42786 F, né le 17 octobre 1970 à Bokin/ Passoré
6. M. OULE Adama, matricule 31429 P, né le 05 juillet 1965 à Tougan/ Sourou
7. M. SANON Amadou, matricule 54347 M, né le 19 octobre 1976 à Ouagadougou/ Kadiogo
8. M. TINDANO Philippe, matricule 47162 E, né le 11 novembre 1972 à Manni/ Gnagna
9. M. ZIDA Eric, matricule 49606 C, né le 18 mai 1977 à Bobo-Dioulasso/ Houet
10. M. ZOUBGA Lassané, matricule 28596 P, né en 1965 à Poa/ Boukiemdé.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso et prend effet pour compter **du 11 décembre 2019**, date de la décoration des intéressés.

Ouagadougou, le 13 mars 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE